

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 2-2

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Composition des Commissions extra-municipales

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,
- Vu sa délibération n°1-2 du 11 juin 2020 relative à la composition des Commissions extra-municipales,
- Vu sa délibération n°10c du 17 novembre 2020 relative à la composition des Commissions extra-municipales,
- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3^{ème} adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint ; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé ; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,
- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de reconsidérer la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Commissions extra-municipales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Abroge la délibération n°10c du 17 novembre 2020 relative à la composition des Commissions extra-municipales,

1-Décide la formation de deux Comités Consultatifs et désigne comme suit les membres les composants :

- Commission extra-municipale « Politiques durables et équitables- Aménagements paysagers »:

- Membres du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire (Président de droit), Madame Stéphanie PERRIER, Monsieur Clément VERGNE, Madame Ana Maria FERREIRA, Monsieur Fabrice MARTHON, Monsieur Jacques SPINDLER, Monsieur Serge HULPUSCH, Monsieur Henry TURLIER

- Collège « vie locale »

Ce collège est composé :

* des représentants des 7 associations de quartier

- *Amicale Alvergeoise*
- *Amis de la Fontaine de Maure*
- *Les Barjous*
- *Colline des Fages*
- *Comité de quartier de Souilhac*
- *Jeunesse et Culture Virevialle*
- *Treize Vents Association*

* de 1 à 4 personnes intervenant à titre individuel

- Collège de « personnalités qualifiées », représentants des associations ou structures suivantes :

- *Fédération des Associations Laïques de la Corrèze*
- *Association des commerçants de l'avenue Victor Hugo*
- *Association des commerçants du Trech*
- *Fédération Corrèze Environnement*
- *CAUE de la Corrèze (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)*
- *Foyer des Jeunes Travailleurs Habitat Jeunes*
- *Groupe local du Comité Catholique Contre la Faim Terre Solidaire*
- *Association Le battement d'ailes*
- *Association Mieux Vivre Ensemble*
- *Association PULLCO (Promotion de l'Utilisation des Logiciels Libres en Corrèze)*
- *SCOP Voisinage*
- *Association Urba Tulle*
- *Association Voilco-Aster*

Commissions Extra- Municipale pour l'accessibilité :

Représentants de la Commune : Monsieur Patrick BROQUERIE, Madame Sylvie CHRISTOPHE, Madame Zohra HAMZAoui, Monsieur Henry TURLIER

Représentants des services municipaux :

Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services - Pôle 1

Monsieur le Directeur adjoint des Services Techniques

Responsable du Service Urbanisme/Cadre de Vie
1 agent du Service Urbanisme
1 agent VRP des Services techniques
1 agent du bureau d'études des Services techniques
Responsable du CCAS
Responsable du Service du Domaine Public
Responsable Commerce, Artisanat et Logement
Responsable Service Direction Politiques Environnementales
Responsable Service Pôle Autonomie
Médiateur de la Ville

**Représentants d'associations d'usagers et d'associations
représentants les personnes handicapées :**

- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Valentin Haüy
- Association Voir Ensemble
- Association des Sourds et Malentendants de la Corrèze (ASMC)
- Espoir de la Corrèze UNAFAM
- ADAPEI de la Corrèze
- MDPH de la Corrèze
- MDPH de la Corrèze, Plate- forme déficiences sensorielles (Brive)

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Virginie Clément". Below the signature is a large, stylized flourish or scribble.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022
92-2-25062022

Publié le :